Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1460

Artikel: Un générique ne remplace pas toujours l'original
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010374

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas comme ça, M. Schweri!

Baisser le prix des médicaments: bien sûr. Importer des produits meilleur marché en provenance de l'étranger et utiliser les génériques plus avantageux et de même efficacité: certainement. L'initiative Denner nous propose ce programme attrayant. La tentation est forte de dire «oui» pour contrebalancer l'influence excessive des grands pharmaceutiques sur la politique fédérale. Mais les excès du texte concocté par l'épicier démagogue nous empêchent de faire ce faux pas.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE SUISSE est performante. Nous pouvons être satisfaits des emplois qu'elle assure dans notre pays et fiers de ses découvertes en faveur de la santé dans le monde. Mais pourquoi ce fleuron de l'industrie nationale nous condamne-t-il à payer nos médicaments plus chers qu'à l'étranger? Lorsqu'ils sont en veine de confidence, les patrons pharmaceutiques nous disent que les prix élevés pratiqués en Suisse leur permettent de négocier dans les meilleures conditions avec les autorités sanitaires étrangères. Le marché suisse est une vitrine de luxe, un instrument de marketing pour une stratégie mondiale. On comprend donc la constance et l'intensité des efforts déployés par nos multinationales pour lutter contre la baisse des prix des médicaments en Suisse.

La Confédération, qui se démène pour contenir l'évolution des coûts de la santé, s'attaque au prix des médicaments. Berne veut faciliter les importations parallèles et encourager l'emploi des génériques. L'initiative Denner n'a donc rien inventé. Mais elle frappe aveuglement. Son but est essentiellement de faire de la publicité pour une chaîne d'épicerie et non pour protéger la bourse des consommateurs.

Importations parallèles

L'initiative demande que tous les médicaments vendus en France, Allemagne, Autriche et Italie pénètrent dans le marché suisse sans autre autorisation. L'exigence semble raisonnable. Ces pays inspirent confiance. Le contrôle des médicaments y est sérieux et les prix qu'ils pratiquent sont plus bas. Mais cette proposition qui vise à favoriser l'importation en provenance de quatre pays bien déterminés se fait en parfaite méconnaissance des règles commerciales européennes et internationales.

Un générique ne remplace pas toujours l'original

LE JOURNAL DE la Fédération suisse des médecins (FMH) informe des effets indésirables des médicaments. Les praticiens notent en particulier que le remplacement d'un médicament original par un générique peut parfois se révéler négatif.

La psychologie explique bien sûr beaucoup. Un patient habitué à un médicament original se plaindra de l'absence d'effet du générique que son médecin lui a prescrit. Une explication adéquate suffit souvent à régler le problème.

Variations

L'insatisfaction du patient peut également trouver son origine dans une différence de composition du générique. Si les substances actives sont identiques à celles de l'original, les substances additionnelles – colorants, liants, etc. – sont en général différentes et susceptibles de provoquer des allergies. Dans un tel cas, il est nécessaire de revenir à l'original.

La résistance psychologique au changement et les réactions allergiques ne sont pas les seuls facteurs possibles d'affaiblissement de l'efficacité d'un médicament. En effet, pour être admis dans la liste de l'Office intercantonal des médicaments, un générique, pour ce qui est de ses principes actifs, ne doit pas varier de plus ou moins 20% dans le sang du patient par rapport à l'original. Cette variation n'affaiblit pas en général l'efficacité des génériques. Pourtant le journal de la FMH note que les effets de certains médicaments varient en fonction d'infimes modifications de la composition des principes actifs. Tel est le cas du lithium, des anti-dépresseurs, des bêta-bloquants utilisés contre l'hypertension notamment.

Dès lors la préférence donnée aux génériques pour des raisons de coût ne doit pas empêcher le choix d'un original lorsque des raisons médicales le justifie. Un choix que l'initiative Denner n'a pas prévu de laisser ouvert. *jd*